

L'ÉVOLUTION DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS DANS LA PERSPECTIVE DE L'INSTAURATION DE LA MONNAIE UNIQUE

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Finances

Adopté le : 29/11/1995

Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

SALUSTRO Edouard

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

La version numérique de ce document n'existe pas.

PRÉSENTATION

Aujourd'hui dotée des institutions et de l'organisation nécessaires à sa crédibilité internationale, la place financière de Paris devra affronter, à très court terme, des défis fondamentaux : l'ouverture du marché des capitaux au plan européen, à partir du 1er janvier 1996, en application de la directive sur les services d'investissements, et la perspective de l'instauration de la monnaie unique, conformément au traité de Maastricht ; l'internationalisation et la dérèglementation du marché des capitaux au plan mondial. L'enjeu est donc stratégique pour notre pays, en particulier pour le financement des entreprises françaises. Le Conseil économique et social propose des solutions pour relever ce défi.

N° Brochure :

4291

Nor :

CESX9400110V

Référence :

1996-02